

# Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 03 JUIN 2010 à 19 heures 15

*Etaient présents : Marc ROUSTAN, Patrick AYME, Robert BERTRAND, Didier BOUCHARD, Jean-Marc CHARPENEL, Robert CHEVALIER, Sabine DESGRANGES, Martine LAUBEPIN, Olivier MATHEY, Jean-Pierre PASCALIN.*

## **Adhésion de la Commune de Montségur à la Communauté de Communes du Pays de Grignan**

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal son accord pour l'adhésion de Montségur à la Communauté de Communes.

Adoption obtenue à l'unanimité des présents.

## **Tarifs Eau, Assainissement et cimetières à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010**

### Eau :

- Abonnement annuel..... 80,00 €
- Prix au m3 d'eau consommé ..... 0,98 €
- Droit de branchement au réseau ..... 622,00 €
- Droit de branchement pour les habitations destinées à recevoir plus de 10 personnes (gîtes, chambres d'hôtes, ...) ..... 1 244,00 €

### Assainissement :

- Abonnement annuel..... 54,00 €
- Prix au m3 d'eau consommé ..... 0,66 €
- Droit de branchement au réseau ..... 1 155,00 €
- Droit de branchement pour les habitations destinées à recevoir plus de 10 personnes (gîtes, chambres d'hôtes, ...) ..... 2 310,00 €

A ces tarifs s'ajoutent les taxes et redevances obligatoires en vigueur.

### Cimetières :

- Anciens cimetières de Colonzelle et Margerie..... 310.00 €
- Nouveau cimetière..... 495.00 €
- Columbarium..... 336.00 €

## **Electrification au quartier Le Pâtis**

Suite au dépôt d'une demande de permis de construire effectuée par M. Jean-Pierre PASCALIN au quartier Le Pâtis, le Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme nous informe de la nécessité de procéder à un renforcement du réseau électricité.

Le montant des travaux s'élève à 19 968,33 € dont une part communale de 11 981.00 € qui sera remboursée par le titulaire du permis de construire. Une convention doit être signée.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

### **Devis trottoir devant la chambre d'hôtes « La Maison de Soize »**

Le rehaussement du trottoir le long de la chambre d'hôtes est à l'origine d'infiltrations dans les pièces du rez-de-chaussée.

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise s'élevant à 2 960,10 €.

### **Etat d'avancement des projets**

Le Maire fait le point.

- Aménagement terrain PEYROLLES : le dossier de permis de construire est en cours de préparation pour que les travaux puissent commencer avant la fin de l'année.
- Station d'épuration de Colonzelle : La 1<sup>e</sup> tranche de travaux doit débiter dans les jours à venir.
- Plan Local d'Urbanisme : L'approbation est prévue en fin d'année.

### **Questions diverses**

- \* Réparation de la rambarde du pont sur l'ancienne voie ferrée (route de Cros)  
En l'absence d'identification de l'auteur du sinistre, l'assurance ne nous dédommagera pas. Le montant de la réparation s'élève à 2 785 € HT.
- \* Miroirs du chemin du Pâtis et dans Margerie  
Le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat de 2 miroirs pour 500 € TTC les deux.
- \* Règlement cantine scolaire :  
Le projet de règlement sera soumis au Conseil Municipal lors de la prochaine séance.